

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE BAGES

Séance du Mercredi 28 septembre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-051

Aménagements structurants et de sécurité relatifs aux Emprises Publiques et Voies (EPV) - Demande de financement auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales au titre de l'année 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme AURICHE Christine, 1^{ère} Adjointe.

Étaient présents :

Christine AURICHE
Georges GUARDIA
Corine BORDES
Bernard CONTON
Marjorie POHYLSKI
Adrien MOGLIA
Anaïs CAZORLA
Pierre CAMPA
Jean-Marie GUILLOY

Chantal BORNAREL
Vincenzo ROMANO
Jean LOPEZ
Elizabeth MOLINA
Sylvain GARCIA
Louis REVARDY
Robert STEFAN
Marie-Claire NATIVEL

Étaient représentés :

Marie CABRERA	a donné pouvoir à	Bernard CONTON
Jennifer FERNANDES	a donné pouvoir à	Marjorie POHYLSKI
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Olivier BATLLE	a donné pouvoir à	Pierre CAMPA
Marie-Antoinette TAULÈRE	a donné pouvoir à	Chantal BORNAREL
Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Sylvain GARCIA
Patrice AYBAR	a donné pouvoir à	Robert STEFAN

Étaient absents : Kadi BEN ABDESLEM excusé, Ludovic ROBERT excusé

Secrétaire de séance : Vincenzo ROMANO

Nombre de membres présents :	17	Nombre de procurations :	8	Nombre d'absent :	2	Nombre de votants :	25
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Madame la Présidente précise que le Département soutient financièrement les communes dans le cadre de leurs projets structurants et qu'il convient de les solliciter au titre de l'année 2022.

La collectivité souhaite réaliser des travaux d'aménagements structurants relatifs aux Emprises Publiques et Voies (EPV) ouvertes à la circulation ainsi que les espaces connexes (stationnement, espaces végétalisés paysagers, fossés et noues...) permettant de protéger l'intégrité physique des usagers sur le territoire communal.

.../...

.../...

Objectifs :

- rendre les aménagements des voies et espaces publics moins vulnérables aux insécurités multiformes ;
- garantir la sécurité des usagers quel que soit le mode de déplacement (piétons, deux roues, véhicules automobiles particuliers, etc.) ;
- adapter les EPV à leur usage, et permettre de participer au maillage du territoire ;
- concilier le confort d'usage et l'optimisation des espaces urbanisés et leurs dessertes.

Sites et travaux concernés :

- Rue Montesquieu : Rabotage de la chaussée existante, bordures existantes conservées, mise à la cote des affleurants, dépose et remplacement du CC1 en fond de rue.
- Rue Marceau : Rabotage de la chaussée existante, bordures existantes conservées, mise à la cote des affleurants, dépose et remplacement du CC1 en fond de rue, création d'un passage bateau.
- Rue Vieille : Rabotage de la chaussée existante, bordures existantes conservées, mise à la cote des affleurants, dépose et reprise d'un accès (accès passage bateau).
- Place du Docteur Courty : Terrassement de la chaussée existante, pas de bordures, pas de trottoirs, mise à la cote des affleurants, dépose et reprise du caniveau CC1.
- Place de l'Eglise : Terrassement de la chaussée existante, aménagement réseau pluvial.

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

4 ^{ème} trimestre 2022	→ Consultation des entreprises travaux (procédure MAPA en attente)
1 ^{er} semestre 2023	→ Ordre de service - Commencement des travaux
2 ^{ème} semestre 2023	→ Réception des travaux

Le coût prévisionnel de la dépense de ces travaux d'aménagements s'élève à 110 973,00 € HT soit 133 167,60 € TTC.

.../....

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

TABLEAU PREVISIONNEL DE FINANCEMENT – TRAVAUX STRUCTURANTS	
Coût estimatif des travaux HT	
Rue Montesquieu	11 910,00 €
Rue Marceau	14 096,00 €
Rue Vieille	21 718,00 €
Place du Docteur Courty	15 590,00 €
Place de l'Eglise	41 530,00 €
Coût Bureau d'études - Maîtrise d'œuvre	6 129,00 €
TOTAL DEPENSES	110 973,00 €
Subvention Départementale (45 %)	49 937,85 €
Part prise en charge par la commune (55 %)	61 035,15 €
TOTAL RECETTES	110 973,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la demande de financement auprès du Conseil Départemental la plus élevée possible suivant les modalités financières ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de séance,

Pour copie conforme,

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe

Christine AURICHE

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
04 OCT. 2022
COURRIER